



Communiqué de presse

La Caisse d'Épargne s'associe à la création du *Guide du Routard du financement d'entreprise*

Paris, le 02 février 2016

Avec le *Guide du Routard du financement d'entreprise*, la Caisse d'Épargne oriente les entrepreneurs sur le territoire complexe des financements. Banque des entreprises, la Caisse d'Épargne s'engage, une fois de plus, aux côtés des entrepreneurs et met à leur disposition le « couteau suisse » du financement.

Pour répondre aux attentes et aux besoins des entrepreneurs, la Caisse d'Épargne s'associe à la création du *Guide du routard du financement d'entreprise*, sous la direction scientifique d'Agnès Bricard¹. Tel le célèbre Routard qui décrit par le menu les destinations, l'ouvrage aborde les différentes natures de financement dont les professionnels et les entreprises ont besoin au cours de leurs diverses phases d'entrepreneuriat. Il s'agit, pour la Caisse d'Épargne, d'accompagner l'entrepreneur dans cette aventure humaine.

La question du financement est cruciale pour tout entrepreneur car elle est fondamentale pour développer la croissance et l'emploi. La Banque de France rappelle à ce sujet que « *pour un chef d'entreprise, la politique de financement fait partie des trois plus grandes décisions en matière de gestion financière* ». Effectivement, qu'il s'agisse de création, de reprise, de développement, de croissance externe, la recherche de solutions de financement est un enjeu récurrent pour la plupart des entrepreneurs. A la question du financement, les réponses sont souvent trop nombreuses, peu lisibles et particulièrement décourageantes.

Pour répondre à cette problématique, et le financement de chaque entreprise étant spécifique, le *Guide du routard du financement d'entreprise* regroupe toutes les informations indispensables pour financer son entreprise : les étapes clés à connaître pour financer son projet, des fiches simples et didactiques par profil d'entrepreneur, les sources de financement auxquelles faire appel et les conseils d'experts pour booster son dossier de financement.

L'approche pédagogique proposée par le guide est fondamentale pour la Caisse d'Épargne afin d'encourager et rassurer les entrepreneurs sur leurs capacités de financement pour créer, reprendre ou développer une entreprise.

¹ Présidente d'honneur du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

À propos de Caisse d'Épargne

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 25,5 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France.



caisse-epargne.fr



[@Caisse_Epargne](https://twitter.com/Caisse_Epargne)



[Caisse d'Épargne](https://www.facebook.com/Caisse.d.Epargne)

Contacts presse Groupe BPCE - Caisse d'Épargne

Oriane Bauduin 01 58 40 73 95 / 06 07 23 87 27

Ulric Streit 01 58 40 41 49 / 06 25 47 59 80

presse@bpce.fr - www.bpce.fr